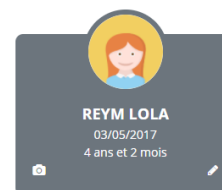


## Où trouver la fiche médicale ?

Dans le menu « Mon compte » vous aurez accès aux fiches des différents membres de votre foyer.

Cliquez sur « modifier les données » de la fiche de l'enfant souhaité pour avoir accès à ses informations dont la fiche médicale.



## Saisir les informations sur la fiche médicale du portail familles

Cette étape est fastidieuse mais nécessaire afin que nous ayons accès à cette fiche sur les tablettes (ou pour impression) en cas d'accident.

Vous n'aurez à remplir cette fiche qu'une fois. Ensuite seules des modifications mineures seront apportées tant que votre enfant fréquente nos structures (rappel vaccin, nouveau traitement, ...)

Vous trouverez en fin d'article la liste des vaccins obligatoires sans lesquels votre enfant ne pourra avoir accès aux services. Sauf contre-indication médicale à justifier par une attestation de votre médecin traitant.

Voici une aide pour associer des noms de vaccins aux maladies concernées

Nom commercial*	Maladies concernées	Type de vaccin	Pour qui ?	Remboursement
<a href="#">Hexyon®</a> <a href="#">Infanrix Hexa®</a> <a href="#">Vaxelis®</a>	<a href="#">Diphtérie</a> , <a href="#">Tétanos</a> , <a href="#">Poliomyélite</a> , <a href="#">Coqueluche</a> , <a href="#">Méningites à Haemophilus influenzae de type b</a> , <a href="#">Hépatite B</a>	Hexavalent	Nourrissons	Pris en charge à 65 % par l'assurance maladie**
<a href="#">Infanrix Quinta®</a> <a href="#">Pentavac®</a>	<a href="#">Diphtérie</a> , <a href="#">Tétanos</a> , <a href="#">Poliomyélite</a> , <a href="#">Coqueluche</a> , <a href="#">Méningites à Haemophilus influenzae de type b</a>	Pentavalent	Nourrissons	Pris en charge à 65% par l'assurance maladie**
<a href="#">Infanrix Tetra®</a>	<a href="#">Diphtérie</a> , <a href="#">Tétanos</a> , <a href="#">Poliomyélite</a> , <a href="#">Coqueluche</a>	Tétravalent	Enfants	Pris en charge à 65% par l'assurance maladie**
<a href="#">Boostrixtetra®</a> <a href="#">Repevax®</a>	<a href="#">Diphtérie</a> , <a href="#">Tétanos</a> , <a href="#">Poliomyélite</a> , <a href="#">Coqueluche</a>	Tétravalent	Enfants, adolescents, adultes	Pris en charge à 65% par l'assurance maladie**
<a href="#">Tetravac-cellulaire®</a>	<a href="#">Diphtérie</a> , <a href="#">Tétanos</a> , <a href="#">Poliomyélite</a> , <a href="#">Coqueluche</a>	Tétravalent	Nourrissons, enfants	Pris en charge à 65% par l'assurance maladie**

Liste complète : <https://vaccination-info-service.fr/Les-vaccins-existants-en-France/Tableau-des-vaccins-existants-en-France>

## Télécharger, imprimer et compléter la fiche.

Une fois la saisie effectuée et validée (pensez à cocher les cases en bas à droite), il vous sera proposé de télécharger la fiche médicale

En parallèle les informations saisies numériquement seront transmises à nos services pour vérification et validation.



Un nouvel onglet va s'ouvrir à votre écran avec la fiche médicale remplie en format pdf.

Il vous faut imprimer cette fiche afin de remplir manuellement les derniers éléments et apporter d'éventuelles corrections.

*Si vous n'avez pas d'imprimante,  
vous pourrez passer en Mairie pour que nous vous aidions.*



Les erreurs les plus fréquentes concernent les allergies qui sont mal reportées par notre logiciel sur la fiche à imprimer. (Nous avons fait remonter ce bug à notre fournisseur)

Ces erreurs n'apparaissent que sur la fiche pas dans le logiciel. Les informations stockées sur notre logiciel seront donc bonnes.

**A remplir obligatoirement sur la seconde page :**

### Responsable de l'enfant

NOM : REYM PRÉNOM : DAVID  
ADRESSE PENDANT LE SÉJOUR : : XXXXXX  
TÉL FIXE : TÉL PORTABLE : 06.xx.xx.xx.xx  
TÉL BUREAU :

Je soussigné, ..... *David REYM* ..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour, à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : *16/07/2021*

Signature :

*Signature*

## Déposer la fiche médicale sur le portail familles

Une fois cela fait vous pourrez :

Photographier ou scanner les 2 pages que vous regrouperez dans un même document.

Et nous l'envoyer via l'onglet « Mes alertes »

	REYM BOB	REYM LOLA	REYM JOHN	REYM LUCIE
Carnet de Vaccins	Validé le : 15/07/21	Validé le : 15/07/21	Validé le : 15/07/21	Validé le : 15/07/21
Fiche médicale	Validé le : 15/07/21		Validé le : 15/07/21	Validé le : 15/07/21
Attestation QF	Validé le : 15/07/21	Validé le : 15/07/21	Validé le : 15/07/21	Validé le : 15/07/21

Une fois tous les documents envoyés, ils seront validés par nos services ce qui débloquera l'accès aux inscriptions.

Si vous ne savez pas regrouper les 2 éléments dans un seul document (le recto et le verso de la fiche) :

Déposez le 1<sup>er</sup> dans l'onglet « Mes alertes »

Puis le 2<sup>nd</sup> via « Mon Compte / Transmettre des documents »



Bonjour DAVID REYM, vous êtes actuellement connecté sur # MAIRIE DE TALENSAC

### Transmettre des documents

Vous pourrez transmettre ici tout document que vous jugerez utile à la bonne prise en charge de votre enfant.  
Par exemple : Son P.A.I (Plan d'Accueil Individualisé), Une ordonnance médicale, ...

Aucun document envoyé pour le moment

#### Envoyer un document

Formats autorisés : jpeg, png, pdf, docx, doc  
Taille max. : 2 mo

Document

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les documents envoyés soient exploités par ma structure.  
Vous pouvez consulter notre politique de confidentialité depuis la page [Traitement des données](#)

Nos services les regrouperont lors de leur réception.

## Quelles sont les vaccinations obligatoires des enfants ?

En 2018, les vaccinations contre la [diphtérie](#), le [tétanos](#), la [poliomyélite](#), la [coqueluche](#), l'[Haemophilus influenzae b](#), l'[hépatite B](#), le méningocoque C, le [pneumocoque](#), la [rougeole](#), les [oreillons](#) et la [rubéole](#) sont **obligatoires** avant l'âge de 2 ans **pour les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018**.

**Pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018**, les vaccinations contre la [diphtérie](#), le [tétanos](#) et la [poliomyélite](#) sont obligatoires aux âges de 2, 4 et 11 mois.

Pour les enfants de plus de 12 mois résidant en Guyane française, la vaccination contre la [fièvre jaune](#) est obligatoire.

Depuis l'extension des obligations vaccinales, les couvertures vaccinales ont augmenté pour tous les vaccins des enfants nés en 2018 par rapport à ceux nés en 2017, et le suivi de pharmacovigilance n'a pas mis en évidence de signal ou d'alerte particulier.